

5) LA DISPENSATION DE LA LOI

(Ex 19.3-8)

Elle part à partir du don de la loi au mont Sinaï pour aboutir à la mort de Jésus sur la croix, sa résurrection d'entre les morts, son ascension au ciel et avant la Pentecôte à Jérusalem (Ex 19.1 à Ac 1.26).

Par définition, *la loi* est l'expression souveraine de la volonté de Dieu à l'égard d'Israël son peuple (Ps 19.8-9). cf Ro 12.2.

a) Dieu va susciter un libérateur : Moïse

Alors que le peuple Hébreu est esclave en Égypte sous le règne de Pharaon

- Dieu va instituer la première Pâque avec le sacrifice de l'agneau (Ex 12.1-13 ; He 11.28),
- Dieu, par l'effet miraculeux de sa puissance, fit sortir hors d'Égypte les Hébreux en traversant la mer Rouge pour arriver un peu plus tard au mont Sinaï (Ex 14.29-31 ; He 11.29).

b) La discipline de la loi

(Ga 3.19)

C'est uniquement à cause de leurs transgressions à l'égard des commandements de Dieu que les Hébreux furent placés sous *la discipline de la loi*. D'après les Écritures, *la dispensation de la loi* enseigne plusieurs choses importantes

- le respect de la sainteté de Dieu (Le 19.1-2)
- la culpabilité du péché (Ro 3.23)
- la nécessité de l'obéissance envers Dieu (Ex 15.26)
- la merveilleuse grâce de Dieu qui sauve le pécheur coupable qui se repent de ses péchés en mettant sa foi dans le sacrifice de Christ (Jn 1.29) dont la loi elle-même en rend témoignage (Ro 3.21). Comme le précise l'Écriture, *la loi* n'a ni modifié, ni annulé *la dispensation de la promesse* avec Abram.

c) Fonction de la loi

L'une des fonctions principales de *la loi* était de régler le comportement du peuple d'Israël déjà au bénéfice du sacrifice de l'agneau Pascal selon Ex ch 12.

Tous les sacrifices sanglants de l'A.T. préfigurent le sacrifice unique de Christ (Ro 4.25 ; He 9.19-22,28).

De cette manière, la fonction de *la loi* servait de sauvegarde pour Israël et également de discipline pour son bien (De 6.24).

Note : Effectivement, jusqu'à ce que Christ vienne, la loi avait pour fonction et pour but de préserver le peuple de son infidélité à l'égard des lois, des commandements, des préceptes, des ordonnances, des statuts, et surtout des promesses de Dieu (Ga 3.24).

En d'autres termes, la vie du peuple d'Israël au désert, puis dans le pays de la promesse, plus tard dispersé parmi les nations, puis revenu de l'exil, n'est qu'une longue liste *de violation de la loi*, que ce soit :

- les commandements, expression de la volonté de Dieu (Ex ch 20)
- les lois civiles régissant la vie sociale d'Israël (Ex ch 21 à 23)
- les ordonnances constituant un système religieux (Ex ch 24)

Le blog de Timothée

<http://www.evangelie-en-tableaux.com>

d) Caractéristiques de la loi

Il est utile et nécessaire de garder à l'esprit plusieurs caractéristiques de *la loi* mentionnées dans toutes les Écritures :

- l'origine et la source de la loi (Ex 31.18)
- les instruments choisis en vue de la transmission de la loi : Moïse et les anges (Jn 1.17 ; Ga 3.19)
- la nature de la loi :
- elle diffère de la grâce (Ro 10.5)
- elle est sainte, juste, bonne et spirituelle (Ro 7.12,14)
- elle forme un ensemble et une unité (Jas 2.10)
- le rôle essentiel de la loi :
- elle déclare tous les hommes coupables (Ro 3.19)
- elle ne justifie aucun être humain (Ro 3.20)
- elle ne procure ni la justice ou la vie (Ro 3.21)
- elle fait abonder l'offense (Ro 5.20)
- la position du chrétien face à la loi :
- Il n'est pas sauvé par la loi (Ga 2.21)
- Il n'est pas soumis à la loi (Ro 8.2)
- Il n'est pas sous la loi, mais sous la grâce (Ro 6.14)
- la loi était destinée uniquement à Israël (Ga 3.23)

Note : *la loi exige « tu dois... »*

la grâce donne « tu auras la force de... »

Autrement dit : la loi bénit les bons ; la grâce sauve les mauvais

Définition du plan

(Cause à effet)

- **Responsabilité** (Ex 19.5-8). Il s'agit de garder les commandements.
- **Échec** (2Ro 17.13-16, 20) Il y a désobéissance à la loi. (Lu 19.41-44). Christ est rejeté par le peuple Juif (Mt 27.22 ; Jn 19.16-19).
- **Jugement** (Lu 21.20-24). Israël est dispersé parmi les nations.

Conclusion

En vérité et en réalité, *la loi* ne devient plus qu'un moyen d'instruction pour le croyant de la Nouvelle Alliance vivant désormais sous la grâce (2Ti 3.16-17 ; Ga 3.24-25).

Comme nous venons de le voir, *la dispensation de la loi* aboutira à celle de la grâce en Jésus-Christ et de son Église (Jn 1.14, 17 ; Eph 3.10-12).

La dispensation de la loi s'est donc achevée par la crucifixion de Jésus, le seul Sauveur de la part de tous les humains (Ac 2.23-24 ; 3.13-15).

Pasteur Michel Botteron